

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

Acquisition foncière - Régularisation foncière d'une piste cyclable - Emprise de parcelle - Route des prés

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune avait entrepris, il y a quelques années, la réalisation d'un tronçon de Piste Cyclable en bordure de la Route des Prés, notamment sur la parcelle cadastrée Section BM Numéro 359, situé au droit de la propriété DISDIER-MORELL.

Cette réalisation n'ayant jamais été suivie d'acte de régularisation de la situation foncière, il y a lieu de l'entreprendre aujourd'hui.

Afin de procéder à cette régularisation, il est nécessaire que la Commune obtienne la maîtrise foncière de la parcelle sus-visée auprès de son propriétaire également nommé ci-dessus.

L'acquisition par la Commune de GAP, de la parcelle BM 359 d'une surface de 190 m², a été convenue à l'euro symbolique.

Le montant de l'acquisition se trouve donc en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 12 et 16 Juin 2026 :

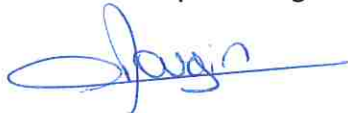
Article 1 : d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée Section BM Numéro 359 auprès de son propriétaire Madame Odile DISDIER-MORELL, aux fins de régularisation du foncier de la piste cyclable ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ainsi que l'acte nécessaire à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Conseiller Municipal Délégué



Alexandre MOUGIN

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : 1^{er} JUL 2026

Affiché ou publié le : 1^{er} JUL 2026

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Régularisation foncière d'une piste cyclable - Route des Prés

